

sur "les projets du ministre concernant la création de mini-prisons" (n° 5722)

04 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Özlem Özen aan de minister van Justitie over "het verblijf in een detentiehuis als gedifferentieerde strafuitvoering" (nr. 5477)

- de heer Philippe Goffin aan de minister van Justitie over "de minigevangenissen" (nr. 5706)

- mevrouw Sophie De Wit aan de minister van Justitie over "de plannen van de minister rond de uitwerking van minigevangenissen" (nr. 5722)

04.01 **Özlem Özen** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, entre surpopulation carcérale et faille dans le processus de réinsertion, les prisons que nous connaissons sont souvent épinglées. Ceux qui voient autre chose qu'une mise à l'écart sans vase communicant avec le public et la vie, reviennent régulièrement notamment sur le rôle de la prison et l'encadrement individualisé qu'elle nécessite pour œuvrer à la réinsertion.

J'en fais partie et en cela, j'encourage les projets de maisons de détention. Un des buts de ces maisons est de pouvoir accompagner individuellement les détenus qui s'y retrouvent en petit nombre, une dizaine. Aussi, de ne pas les délocaliser ni de les priver de tout contact avec la société. Au contraire, avec ces maisons, on favorise le partage d'infrastructures avec le quartier, des terrains de sport par exemple. Le détenu n'est plus déshumanisé, il n'a pas juste un nom voire un numéro.

Il est opportun de souligner que ces prisons ne constituent pas un poids financier pour l'État. Hans Claus qui est l'un des porteurs de ce projet estime le coût journalier à 203 euros même si bien sûr, elles s'inscrivent sur le long terme. Le changement de vision et de prise en charge de nos détenus permettrait de lutter efficacement contre la récidive. Les chiffres dans d'autres États européens où ces structures existent, le démontrent.

Cela permettrait également de responsabiliser et d'offrir une plus grande chance de réinsertion à nos détenus à la suite de leur passage en prison. De plus, cela permettrait d'offrir des lieux de détention bien plus humains et plus dignes de notre société.

Monsieur le ministre, les accompagnements individualisés ne favorisent-ils pas le processus de réinsertion? Les maisons de détention ne sont-elles pas plus adaptées que nos prisons actuelles

à cet objectif? Des structures de taille humaine que constituent ces maisons de détention pourraient-elles à terme être envisagées? Ces structures ne pourraient-elles à tout le moins pas être envisagées en fin de peine afin de faciliter la réinsertion? Ou comme un moyen d'exécution différenciée de la peine? Votre plan envisage-t-il un projet-pilote de ce type de maisons de détention?

04.02 **Philippe Goffin** (MR): Monsieur le ministre, vous avez annoncé ce week-end être favorable à la créations de maisons-prisons. C'est une solution qui paraît séduisante pour un meilleur accompagnement des détenus et peut-être pour obtenir enfin des résultats positifs par rapport à la récidive.

La possibilité d'introduire dans le plan des maisons-prisons est une donnée nouvelle qui me satisfait particulièrement. Elle appelle évidemment à une réflexion plus large sur la problématique des prisons. Pas plus tard que ce matin, M. Brotcorne l'évoquait dans le cadre d'une discussion qui aura lieu à la rentrée.

Vous avez indiqué que pour la réussite de ce projet, il faut mettre en place des collaborations avec des ASBL. Où en êtes-vous dans vos discussions éventuelles avec des ASBL? Vers quel type d'ASBL vous êtes-vous tourné? Actuellement, combien de maisons-prisons existe-t-il sur le territoire belge? Comment comptez-vous inclure dans le *masterplan* Prisons cette proposition assez novatrice de maisons-prisons?

04.03 **Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de minister, in december en maart heb ik u ook al vragen gesteld over de mogelijke invoering van kleinschalige detentiehuisen. Dit is een idee dat al eerder gelanceerd werd onder de noemer 'De Huizen'. Men zou werken met een 900 tal kleinere huisgevangenissen waar gedetineerden meer op maat worden begeleid en waar zij individueel worden voorbereid op hun terugkeer in de maatschappij. In grote gevangenissen is dat uiteraard veel moeilijker.

U hebt in uw antwoord meegedeeld dat u wel degelijk openstond voor een aangepaste vorm van detentie. Maar, naast dit project 'De Huizen' zouden er nog andere organisaties zijn met soortgelijke initiatieven, bijvoorbeeld transitiehuisen. U zei ook dat u geen voorafname wou doen op uw standpunt over minigevangenissen omdat u deze zomer, en aan de temperaturen te merken is het stilaan zomer, met een aangepast Masterplan 3 voor de

gevangenis zou komen.

Blijkbaar hebt u intussen wel een mening over minigevangenis gevormd. Via de media mochten wij vernemen dat u deze effectief wil invoeren, eerst als proefproject en daarna, als zij succesvol zouden zijn, ook in het algemeen.

Vandaar mijn vragen, mijnheer de minister.

Kunt u meer informatie verschaffen over uw voornemen met minigevangenis te werken? Volgens welk concept zal er gewerkt worden? Aan hoeveel minigevangenis denkt u? Welk budget zal hiervoor nodig zijn? Wordt daarvoor ook samengewerkt met de Gemeenschappen?

Wanneer meent u met het proefproject te kunnen starten? Hoeveel minigevangenis zal het omvatten?

Werkt u een eigen systeem van minigevangenis uit of zal er overheidssteun gegeven worden aan reeds bekende initiatieven als 'De Huizen' of het systeem met transitiehuizen?

Wanneer zult u uw Masterplan 3 voorstellen aan de Ministerraad en aan het Parlement? Ik heb gisteren in de commissie gehoord dat het voor september, of voor het najaar, zou zijn? Misschien kunt u een concrete datum noemen?

Tot slot, welke aanpassingen zullen in uw Masterplan 3 worden opgenomen? Welke invloed heeft uw voornemen de gevangenisbevolking duurzaam onder 10 000 gedetineerden te krijgen op uw Masterplan 3? Ik dank u alvast voor uw antwoorden.

04.04 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, madame Özen, mevrouw De Wit, je connais naturellement le projet de M. Klaps auquel vous faites allusion. Une réunion informelle a déjà eu lieu pour entendre son idée et sa proposition. Un certain nombre d'autres organisations sont aussi occupées à prendre des initiatives similaires et ont également expliqué leur projet.

Il s'agissait de discussions exploratoires pour trouver l'inspiration. Une fois qu'une décision sera prise, une mission sera lancée, à laquelle tous les intéressés pourront s'inscrire. Je suis certainement ouvert à d'autres formes de détention. Je ne peux que me réjouir des projets ou initiatives qui peuvent faciliter la réinsertion dans la société, parce qu'ils bénéficient, à terme,

aux détenus mais aussi à l'ensemble de la société. Je vois dès lors cela surtout pour les prisonniers qui par exemple peuvent y être hébergés à la fin de leur peine, dans le but de mieux les préparer à un retour à la société. Mais je ne vois pas la moindre contradiction avec le projet Haren. D'autres établissements resteront nécessaires et il n'y aura qu'une petite minorité qui pourra être admissible à séjourner dans une telle maison.

Nous sommes actuellement occupés à mettre la dernière main à un nouveau masterplan 3 adapté. Je voudrais également me référer à mon plan Justice sous le point IV.1.4 "Modernisation de l'infrastructure pénitentiaire", dans lequel j'explique que le masterplan existant est adapté afin de soumettre pour approbation un nouveau masterplan 3. Le principe doit encore être approuvé. Par exemple, à Haren, nous prévoyons déjà des logements avec un régime ouvert pour les femmes.

Het zal dus pas op het moment zijn dat het Masterplan definitief wordt goedgekeurd dat de details van alle projecten, en ook van dit project dus, zowel qua timing, budget en procedure zullen worden meegedeeld.

Maar ik denk dat ik al duidelijk ben geweest welke richting ik zou willen uitgaan. Ik zal aan de regering, samen met collega Jambon, een voorstel doen om een pilootproject rond kleinschalige detentie te starten. Eenmaal dit positief wordt geëvalueerd, kunnen desgevallend nog bijkomende projecten worden voorzien.

Wat de andere projecten van het Masterplan 3 betreft, zal ik u heel binnenkort meer informatie kunnen geven. Ik leg momenteel de laatste hand aan het dossier samen met collega Jambon die bevoegd is voor de Regie der Gebouwen. Ik dank u.

04.05 Özlem Özen (PS): Monsieur le ministre, je suis ravie d'entendre que la réinsertion dans le cadre de la détention est aussi l'une de vos priorités. C'est vrai que cette réinsertion passe notamment par la transposition autant que possible dans une vie normale, avec des contacts avec la société, des opportunités de formation, de responsabilisation, etc. Concernant les maisons de détention, les mini-maisons ou maisons de transit, j'ai lu un article paru après la rédaction de ma question, où votre porte-parole dit que ce seront des maisons de transit qui pourraient être mises à disposition de personnes qui, après une sélection en fin de peine ou sous surveillance

électronique, pourraient y séjourner pour préparer leur réinsertion. Je pense que ça pourrait en tout cas répondre convenablement à cet objectif que je vous ai résumé. Je suis donc ravie de voir que le gouvernement s'arrête sur le sujet qui est vraiment important, comme vous le disiez, aussi bien pour les détenus que pour la société.

04.06 Philippe Goffin (MR): Une société s'honore de pouvoir débattre de ce type de problématique. La déclaration du gouvernement prévoit notamment de revoir en partie et de faire un état des lieux de la loi de principe et d'avoir une réflexion ouverte sur la problématique des prisons, de la récidive et de la manière dont une détention doit pouvoir être conduite, ce qui est évidemment une bonne idée.

04.07 Sophie De Wit (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Wij zullen moeten wachten op de concrete informatie. Ik kijk daar naar uit. Het is iets dat al langer bezig is. Wij zijn al lang aan het sensibiliseren voor een andere aanpak. Ik denk zeker als u de reïntegratie en de aanpak van recidive allemaal wil verwezenlijken, zoals ook uw justitieplan staat, dit een middel kan zijn om dat te doen.

Ik hoop dat u ook de budgettaire middelen zal vinden om dat waar te maken. Ik denk dat daar nog een belangrijke stap moet gezet worden.

Maar ik kijk uit naar de informatie die u belooft rond het Masterplan 3. Dank u.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de Mme Özlem Özen au ministre de la Justice sur "la reconnaissance de la responsabilité de l'État belge à la suite du suicide d'une personne atteinte de maladie mentale, détenue à la prison de Lantin, en lieu et place de son internement dans l'établissement de défense sociale de Paifve" (n° 5478)

05 Vraag van mevrouw Özlem Özen aan de minister van Justitie over "de erkenning van de verantwoordelijkheid van de Belgische Staat naar aanleiding van de zelfmoord van een geesteszieke gedetineerde in de gevangenis van Lantin voor wie er een opname in de inrichting tot bescherming van de maatschappij te Paifve gepland was" (nr. 5478)

05.01 Özlem Özen (PS): Monsieur le président,

monsieur le ministre, nous apprenions récemment la condamnation de l'État belge à la suite du suicide d'un jeune garçon souffrant de maladie mentale et de dépression. Celui-ci s'est pendu dans une cellule d'isolement, derrière un grillage et une porte blindée à Lantin.

Ce jeune homme avait appris que son transfert vers l'établissement de défense sociale de Paifve devait prendre entre 6 mois et 3 ans, délai qu'il ne pouvait supporter, le rendant ingérable à hystérique. D'où le régime disciplinaire qui lui avait été appliqué d'autorité.

Atteint de schizophrénie et malgré la décision de la commission de défense sociale, il avait été placé en cellule à Lantin, situation totalement inadaptée à sa situation mentale. Pour cause: une "liste d'attente" d'une quarantaine de détenus.

Le tribunal a conclu que le ministère de la Justice n'avait pas respecté la Convention des droits de l'homme et la loi de défense sociale et ce, par ses carences structurelles.

Cette décision est probablement un soulagement pour la famille qui a été entendue mais reste insupportable dans un État de droit comme le nôtre.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire part du nombre de détenus actuellement encore en établissement pénitentiaire, attendant un transfert vers l'établissement déterminé par la commission de défense sociale? Dans l'intervalle, des soins adaptés sont-ils assurés en milieu carcéral pour ces personnes qui ont un problème spécifique? Comment pallier les "carences structurelles" mises en évidence par le tribunal afin que le prescrit de la loi de défense sociale ne soit plus lettre morte? De quels moyens disposez-vous pour parvenir à cet objectif? Dans quel délai sera-t-il possible de pallier le déficit pointé? La liste d'attente est-elle encore longue ou est-elle en train de se résorber?

05.02 Koen Geens, ministre: Monsieur le président, madame Özen, la problématique de l'internement n'est malheureusement pas neuve. Cette matière a été très longtemps négligée avec le résultat que l'on connaît. Cette condamnation pour des faits datant d'il y a plus de cinq ans en est une illustration. Je pense néanmoins que les dernières années ont démontré une réelle volonté de prendre la problématique à bras-le-corps mais il faut de la patience. Nous ne pouvons résoudre ce problème en quelques mois.